

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 février 2009

L'An Deux Mil Neuf, le quatre février à vingt heures trente minutes

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. François GINGREAU, Maire.

Date de convocation : 25 novembre 2008

PRESENTS : GINGREAU F. OUDRY S. MAIRÉ E. GIRET A. DIGUET E. GAUTHIER P. MORIN Y. BERNARD P. MERCERON A. LECOMTE JP. TAILLEFAIT C. GARNIER C. BILLY .J

ABSENTS EXCUSES : HAY P.

Procuration de Monsieur Patrick HAY à Monsieur François GINGREAU.

Madame Anita MERCERON a été élue secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la dernière réunion.

Monsieur le Maire ouvre la séance en relatant les articles parus dans la Presse concernant Monsieur Jean-Paul AUGER.

Monsieur le Maire estime qu'il convient de faire une réponse appropriée dans la Presse.

1. VOTE DES TAXES 2009

Considérant la conjoncture économique et la situation de certaines familles, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux actuels des différentes taxes soit :

- 11.26 % pour la taxe d'habitation
- 17.28 % pour la Taxe sur le foncier bâti
- 48.96 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote (13 oui, 1 non), décide de maintenir les taux actuels.

2. VOTE DE LA CONVENTION SCOLAIRE 2009

L'OGEC demande une augmentation pour 2009. Elle souhaite 550 €/enfants soit 118 enfants x 550 € = 64 900 €. Cette demande est justifiée par l'augmentation de l'énergie (chauffage). Le budget 2008 de l'OGEC s'est équilibré malgré des ressources en moins (fêtes).

Des projets importants sont mis en place pour l'avenir de l'école : il faudrait que le projet de l'école soit plus avancé pour que le Conseil se fasse une idée. Un temps de réflexion est donc nécessaire et la délibération est mise en attente.

Réunion projet d'école le 20 février 2009 à 17 h 15 avec l'AIP, le directeur Monsieur LOGEAI, l'OGEC, le Maire et les Adjointes.

3. SUBVENTIONS 2009

Suite aux différentes demandes de subventions présentées par les associations de Boismé et des établissements scolaires du second degré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes :

NOM DE L'ORGANISME	Montant Attribué
AFN- Anciens Prisonniers de Boismé	92.00 €
DONNEURS DE SANG BOISME	300.00 €
ADOTEAM	200.00 €
FAMILLES RURALES BOISME	1500.00 €
Foyer Socioéducatif de Saint-Aubin le Cloud	1 enfant x 15 € =15.00 €
GROUPEMENT SANITAIRE	500.00 €
Lescure Football de Boismé	720.00 €
Lescure Musique de Boismé	720.00 €
Les Amis de la Saint-Jean	200.00 €
Chambre des métiers	2 enfants x 15 € = 30.00 €
Maison Familiale de Bressuire	3 enfants x 15 € = 45.00 €
Maison Familiale et Rurale de Moncoutant	4 enfants x 15 € = 60.00 €
Prévention Routière	35.00 €
Société de chasse de Boismé	47.00 €
MFR La Riffaudière Doué la Fontaine	1 enfant x 15 € =15.00 €
TOTAL	4479.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe la participation pour les établissements du secondaire qui accueillent des enfants de Boismé et qui présenteront une demande à 15 € par enfant pour l'année scolaire 2008/2009.

Concernant la subvention de l'APEB, elle est mise en attente d'une réunion tripartite entre l'OGEC, l'APEB et la Commune.

Concernant l'augmentation de la subvention attribuée au Groupement sanitaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote (9 pour, 3 non et 2 blancs), décide de l'accepter et fixe cette subvention à 500 €

4. DELIBERATION REAMENAGEMENT DES HORAIRES DE MELLE ANNE GRELLIER

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 27 novembre 2008,

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer pour modifier la répartition des heures de travail de Mademoiselle Anne GRELLIER suite à la modification du rythme scolaire.

En effet, suite à la mise en place de la semaine de 4 jours, Melle Anne GRELLIER assure l'accueil de loisirs 24 mercredis matins supplémentaires.

D'autre part, les enfants de maternelle prenant leur repas en premier, il convient d'aller les chercher 15 minutes plus tôt qu'auparavant ce qui occasionne une heure de travail en plus par semaine scolaire.

Compte-tenu de ces changements, il est proposé de maintenir un horaire de 35 heures hebdomadaires annualisé tout en supprimant le centre de loisirs d'été pour Melle Anne GRELLIER. Cette mesure prend effet au 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne tous pouvoirs pour l'application de ces nouveaux horaires de travail pour Melle Anne GRELLIER.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Concernant la garderie, la demande de consultation est prête et est validée par le Conseil Municipal.
2. Pour l'acquisition des parcelles, le prêt à taux zéro n'est accordé par la Région que si construction de logements sociaux.
3. L'abri poubelles au Muscadet est réalisé.
4. Habillage des portails des locaux de stockage du matériel du Comité des fêtes qui sera fait en harmonie avec l'aménagement de la Rue de la Cure.
5. Courrier de Monsieur Jean-Paul AUGER, Monsieur André TEMPÉREAU et Monsieur Joël MICHENEAU concernant la demande de l'éclairage sur la Zone Artisanale de la Tancherie. Réponse faite par Monsieur le Maire précisant que les travaux se feront sur l'année 2009 par la Communauté de Communes.
6. Concernant l'aménagement du Parc, il va falloir faire l'avant-projet sommaire. Il serait bien de faire le point sur ce qu'on leur doit. Monsieur GAUTHIER souhaite savoir s'il nous est possible de changer de cabinet (ce suite à la dernière esquisse présentée). Réunion une demi-heure avant celle avec la SCP LECOUTEUX-BRANLY afin de présenter une demande plus aboutie. Il faudrait savoir si l'on peut changer de cabinet suivant le contrat qui a été signé avec le Cabinet LECOUTEUX-BRANLY.
7. Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour le carrefour et la Rue des Terres Rouges.

Toutes les entreprises consultées ont répondu.

- JMC2	9577.57 €	5.6 %
- ALPHAGEOMETRE	8372 €	4.9 %
- SCP LECOUTEUX-BRANLY	10 261.68 €	6 %
- GEO 3D	12827.10 €	7.5 %

La Commission propose de retenir Alphagéomètre car c'est l'entreprise la moins disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après vote à l'unanimité, décide de choisir l'entreprise Alphagéomètre pour la maîtrise d'œuvre du Carrefour et de la Rue des Terres Rouges.

8. L'attribution de compensation pour 2009 s'élève à 85 511 €
9. Info sur le Tarif jaune de la Salle Omnisports : Malgré le Courrier de Monsieur le Maire demandant l'annulation des travaux, ceux-ci ont été commencés. Si arrêt des travaux, coût de 5000 €. Si on fait tous les travaux, coût de 9000 €. Donc le choix se porte sur la continuité des travaux.
10. Sortie de secours dans la salle de sports : il faut une déclaration préalable, une autorisation d'accessibilité auprès de la DDE et une demande d'autorisation de sécurité auprès des Pompiers.

11. Pour la parcelle COUDREAU, concernant l'assainissement, 2 solutions :
- Premièrement, par la route de Chiché, coût de 40 000 € mais on ne peut pas raccorder toutes les maisons
 - Deuxièmement, par l'allée des Bleuets, coût de 60 000 €
12. Concernant le tracteur Renault CELTIS 426RX, devis de réparation de 2354.65 € TTC. Demande faite auprès de GROUPAMA pour prise en charge pour bris de matériel. L'expert de GROUPAMA a conclu à de l'usure et non pas au bris donc pas de prise en charge. Un RDV va être pris avec le chef de garage pour savoir s'il peut y avoir une prise en charge de Renault pour ces casses successives. Le changement de démarreur devrait être pris en charge. Cette casse pourrait se reproduire car cela est du au travail qui lui est demandé. Doit-on conserver ce tracteur ?
13. Demande de Mme BROSSET qui veut proposer un agrément à la Commune pour du travail d'intérêt général dans le cadre de mesures de réinsertion pénitentiaire. Les cantonniers ne sont pas favorables.
14. Mme la Sous-Préfète doit venir le Jeudi 12 février 2009 à 14 heures.
15. Monsieur Jean-Paul AUGER, Président du Motoclub de Laubreçais souhaite la location de la Salle polyvalente à titre gracieux pour remercier les élus, les propriétaires, et tous les bénévoles le vendredi 13 février 2009. Gratuité accordée après vote à l'unanimité.
16. Rassemblement du CCFD : demande de l'utilisation des salles de Boismé à titre gracieux le 21/03/2009 pour la manifestation organisée sur la commune. (organisation prise en charge par la Communauté Pastorale de Boismé). Gratuité acceptée à l'unanimité.
17. Logement 25D Rue Lescure : 1 couple de jeunes semble intéressé. Ils vivent au 32 Rue Lescure.

Séance levée à 23 h 55 min

La secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,